

Maurin

N° 63

MAIRIE de La Gard ARRONDISSEMENT de Coulon

Du *vingt deux* en mil huit cent douze, à *deux* heure du *soir*
 ACTE DE NAISSANCE de *Blanche Marie* *maurin*
 né à *La Gard* le *vingt deux* à *deux* heures du *soir*
 fil de *Joseph*

et de *Marguerite Giraudeau* *de huit*

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe *masculin*
 Sur la déclaration à moi faite par *le sieur Joseph maurin*

Premier témoin, *Jacques Joseph Chateaubert de vin* *age de deux ans*Second témoin, *Jacques Etienne Chateaubert* *age de deux ans*

Et ont, les déclarans et témoins,

Constaté, suivant la loi, par moi *Louis Bernard* *maire* *adjoint* *au M-*
maire de La Gard remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

Joseph maurin
L. B. Bernard

MAIRIE d ARRONDISSEMENT d

N°

Du an mil huit cent douze, à heure de
 ACTE DE NAISSANCE de
 né à le à heure du
 fil d

et d

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe
 Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

Constaté, suivant la loi, par moi
maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

MAIRIE d ARRONDISSEMENT d

N°

Du an mil huit cent douze, à heure du
 ACTE DE NAISSANCE de
 né à le à heure du
 fil d

et d

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe
 Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

Constaté, suivant la loi, par moi
maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

MAIRIE d ARRONDISSEMENT d

N°

Du an mil huit cent douze, à heure du
 ACTE DE NAISSANCE de
 né à le à heure du
 fil d

et d

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe
 Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

Constaté, suivant la loi, par moi
maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.